



Licenciement pour faute grave cne

Par **dragon2_old**, le **29/09/2007** à **13:32**

Situation :
Les deux dirigeants de la sté mon convoqué à un entretien vendredi 28/09/2007 en vue d'une sanction disciplinaire, sans préciser pouvant aller au licenciement.
Lors de cet entretien, j'ai reconnu avoir refusé d'obéir à un ordre de mon patron, vu qu'il ne correspondait pas au poste pour lequel j'ai été embauché.
Je suis technicien d'exploitation et ni mon contrat de travail ou dans la convention collective, on demande à un technicien de faire du développement ou de la formation.
J'ai dit que je refusais d'effectuer une tâche non prévue dans mon contrat de travail, à savoir le développement PHP/MYSQL, vu que je ne suis pas développeur PHP/MYSQL.
Que j'étais d'accord pour effectuer du développement PHP/MYSQL après avoir effectué une formation reconnue professionnellement ou par l'éducation nationale, entraînant par la suite un avenant sur mon contrat et une négociation salariale.
Ils considèrent ce refus comme une faute grave, et que si je restais sur ma position, ils s'orienteraient faire une faute grave.
Ma question :
Ont-ils le droit de me licencier pour faute grave, or que je n'ai pas refusé de travail pour des tâches de technicien d'exploitation, mais pour une tâche de développeur PHP/MYSQL ?